Les acteurs et le circuit du Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Équipes pédagogiques

ESS :
Équipe de suivi de scolarisation
Enseignant référent

GEVA-SCO

1ère demande ou réexamen
Recueille les observations

Transmis par la famille si 1ère demande

Transmis par l'enseignant référent avec l'accord de la famille si réexamen

Équipe pluridisciplinaire MDPH
Évalue et Propose

DÉCISION DE LA CDAPH

Prestations financières et matérielles
Taux d'invalidité AEEH
(allocation d'éducation de l'enfant handicapé

PPS : plan personnalisé de scolarisation

Modalités de déroulement de la scolarité

Orientation de l'élève

Mesures d'accompagnement : AVS, matériel adapté, aménagement examens

GEVA-SCO

1ère demande ou réexamen
Recueille les observations

MDPH compétente : lieu de résidence de l'élève
Décisions CDAPH : applicables sur tout le territoire
Autorité académique compétente : lieu de scolarisation de l'élève

Mars 2017
Crédit : C. Marie/F. Duteilleul - MAAF